

SAINT-JUST

Burloud Claude. Nommé maire de Saint-Just le 22 germinal an II. Nommé maire de la commune par arrêté du représentant du peuple Boisset du 4 brumaire an III et installé le 1^{er} frimaire an III. Electeur pour la nomination de l'agent et de l'adjoint de la municipalité, le 1^{er} floréal an VI.

Burloud Etienne. Nommé notable de Saint-Juste le 22 germinal an II. Nommé notable de la commune par arrêté du représentant du peuple Boisset du 4 brumaire an III et installé le 1^{er} frimaire an III.

Chambre Aynard Jean-Marie-François fils. (Voir *Bourg*).

Chambre Aynard Pierre Louis. (Voir *Bourg*). Négociant demeurant à Saint-Just. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Just, le 17 mars 1789. Député de la communauté pour le Tiers-Etat à l'assemblée générale des trois ordres, réunie le 23 mars 1789 pour les Etats généraux.

Chevillard. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Just, le 17 mars 1789.

Gay Louis. Nommé officier municipal de la commune par arrêté du représentant du peuple Boisset du 4 brumaire an III. Nommé adjoint de l'agent de la municipalité, le 30 nivôse an VI. Elu adjoint de la municipalité le 1^{er} floréal an VI. Elu assesseur du juge de paix le 30 nivôse an VII.

Joly. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Just, le 17 mars 1789.

Joly Claude Joseph. Nommé officier municipal de Saint-Juste le 22 germinal an II.

Joly Pierre. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Just, le 17 mars 1789. Nommé notable de Saint-Juste le 22 germinal an II. Assesseur en l'an III. Nommé notable de la commune par arrêté du représentant du peuple Boisset du 4 brumaire an III. Nommé agent de la municipalité, le 30 nivôse an VI. Elu agent de la commune le 1^{er} floréal an VI. Nommé adjoint de l'agent de la municipalité, le 10 messidor an VII.

Montbarbon Denis. Nommé officier municipal de Saint-Juste le 22 germinal an II. Nommé notable de la commune par arrêté du représentant du peuple Boisset du 4 brumaire an III et installé le 1^{er} frimaire an III. Electeur pour la nomination de l'agent et de l'adjoint de la municipalité, le 1^{er} floréal an VI. Elu assesseur du juge de paix le 30 nivôse an VII.

Pêcheux. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Just, le 17 mars 1789.

Pitihoud Joseph. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Just, le 17 mars 1789. Nommé notable de Saint-Juste le 22 germinal an II. Nommé notable de la commune par arrêté du représentant du peuple Boisset du 4 brumaire an III et installé le 1^{er} frimaire an III.

Poncet Charles. Nommé notable de Saint-Juste le 22 germinal an II. Nommé notable de la commune par arrêté du représentant du peuple Boisset du 4 brumaire an III et installé le 1^{er} frimaire an III. Electeur pour la

nomination de l'agent et de l'adjoint de la municipalité, le 1^{er} floréal an VI.

Ranche Vincent. Laboureur demeurant à Saint-Just. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Just, le 17 mars 1789. Député de la communauté pour le Tiers-Etat à l'assemblée générale des trois ordres, réunie le 23 mars 1789 pour les Etats généraux. Nommé agent national de Saint-Just le 22 germinal an II. Nommé agent national de la commune par arrêté du représentant du peuple Boisset du 4 brumaire an III. Nommé juré d'accusation le 24 prairial an V. Elu assesseur du juge de paix le 30 nivôse an VII. Nommé agent de la municipalité, le 10 messidor an VII.

Rollet Gaspard. (Voir *Bourg*). Acquéreur du bâtiment, de la cour, du jardin et de la terre de la cure de Saint-Just, le 7 fructidor an IV, comme bien national.

Triquet Joseph. Nommé officier municipal de Saint-Juste le 22 germinal an II. Nommé officier municipal de la commune par arrêté du représentant du peuple Boisset du 4 brumaire an III et installé le 1^{er} frimaire an III.

Verrut François. Nommé notable de Saint-Juste le 22 germinal an II. Nommé notable de la commune par arrêté du représentant du peuple Boisset du 4 brumaire an III et installé le 1^{er} frimaire an III. Electeur pour la nomination de l'agent et de l'adjoint de la municipalité, le 1^{er} floréal an VI.